

Suites de la répression du 1er mai : après 5 jours de prolongation de GAV en taule, quatre inculpés sont libérés sous CJ

UN MANIFESTANT RETOURNE EN PRISON

Ce mardi 9 mai comparaissaient 5 personnes qui étaient en détention provisoire suite à la procédure de comparution préalable du jeudi 4 mai. Ils font partie des gens arrêtés lors des manifs du 1er mai à Paris. Aujourd'hui, le procureur a demandé des contrôles judiciaires en attente du procès. 4 personnes sont sorties sous CJ. Tous ont obligation de pointer deux fois par semaine au comico et sont interdits de manifester, une personne est interdite de Paris et une autre est interdite de port d'arme. Tout ceci est valable jusqu'aux procès qui se tiendront le 6 et le 13 juin. (On rappelle que pour les comparutions immédiates qui ont eu lieu le 3 mai, les procès auront lieu les 8 et 12 juin).

Pour la 5^{ème} personne, le juge a même été au-delà de la réquisition de la proc' et l'a renvoyé en détention jusqu'à son procès. Cette décision est scandaleuse. Les raisons de la détention restent floues : une différence notable est qu'il avait un casier judiciaire. Mais il est évident que **ces différences de traitements sont d'abord les conséquences d'un profilage des inculpés, appuyé entre autres sur les enquêtes sociales, profilage évidemment raciste, xénophobe, visant tout particulièrement tout ce que ces juges se représentent comme marginal, y compris le fait d'être pauvre ou de ne pas avoir le profil type du « bon français » !** Le juge Pierre-Yves Calais, ce sale fils de chien, a même insisté lors de l'entretien à l'audience sur le fait qu'il n'avait pas poursuivi ses études. La justice cherche comme à son habitude à individualiser les situations et à séparer les bons des mauvais manifestants, en fonction de leur situation sociale.

Suite à des appels à rassemblement, dès 13h, beaucoup de gens étaient présents dans et devant le tribunal. Une banderole a été accrochée en face de l'entrée du tribunal : « Liberté pour tous les enfermés ». Les esprits étaient aussi combatifs à l'intérieur, de la part des détenus en premier : une des détenues a crié « Feu aux prisons, liberté pour tous ! » une fois sa libération prononcée, ce qui a provoqué un soutien instantané du public à l'intérieur de la salle d'audience. Les soutiens

ont aussi restés jusqu'à l'annonce du dernier délibéré à 17h, où la prolongation de la détention d'un des inculpés a été prononcée. Celle-ci a provoqué un déferlement de colère de la part des soutiens dans la salle, qui s'est prolongé à l'extérieur pendant une bonne heure. Les gens criaient « Feu aux prisons, feu aux tribunaux », « Tout le monde déteste la police/la justice » devant une rangée de flics postés devant la salle. Il est toujours possible de rentrer en conflit au sein des tribunaux et d'apporter sa solidarité directement aux réprimés en bordérisant audiences et délibérés.

Depuis le début du mouvement, des procédures semblables ont eu lieu dans d'autres villes : à Grenoble et Toulouse suite au 1er mai, à Paris et Rennes plus tôt dans le mouvement (cf. communiqué DC Rennes et Book bloc Paris).

Alors que l'État rêve de la fin du mouvement, la justice fait son travail et veut mater les récalcitrants qui refusent de le voir mourir quand l'intersyndicale le décide. Ces procédures de comparution préalable visant à foutre les gens momentanément au trou sans jugement semblent vouloir se généraliser. **Ne laissons personne seul face à la répression, qui ne cherche qu'à intimider et faire abandonner. Pour se solidariser avec les enfermés et les réprimés, continuons de nous organiser et soyons offensifs face à l'État et à la justice.**

RASSEMBLONS NOUS

pour la DML (demande de mise en liberté)

MARDI 10 MAI A 18H30

au TGI de Paris

le 09 mai 2023

L'AG du Belvédère



**FEU AUX PRISONS
FEU AUX TRIBUNAUX
LIBERTE
POUR
TOUS**